

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/26C

## Objet : CRÉATION DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES THÉMATIQUES SPÉCIALISÉES.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Conseil :</b>	37	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	36
<b>En exercice :</b>	36		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	35		<b>Abstention :</b>	0

### Présents :



Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

### Absent excusé ayant donné procuration : Secrétaire de séance

Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

Jean-André MAGDALOU

### Date de convocation :

31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Conformément à l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 5211-1, le conseil communautaire peut créer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le règlement intérieur de la Communauté de communes Sud Roussillon prévoit que ces commissions sont composées de 10 membres, élus communautaires et / ou municipaux.

Il est proposé la création des commissions suivantes :

- Commission Transition écologique et solidaire (comprenant le développement durable, les bâtiments, l'éclairage public, l'accessibilité, les transports, mobilité, ...)
- Commission Déchets
- Commission Développement économique et touristique – Projet de territoire
- Commission Piscine
- Commission GEMAPI
- Commission Travaux VRD

**EN CONSÉQUENCE ET APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ,**

↪ **DÉCIDE** de la création des commissions thématiques intercommunales ;

↪ **DIT QUE** leurs membres seront désignés lors du prochain conseil ;

↪ **DIT QUE** les règles relatives à leur organisation sont fixées par le règlement intérieur dans lequel elles seront listées.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

